

Prix de la presse et de l'information territoriales 2025

Règlement

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

▪ Qui peut être candidat ?

Le Prix de la presse et de l'information territoriales concerne toute publication périodique papier et/ou plurimedia destinées à la population ou aux agents de la structure candidate, dont au moins un numéro a été diffusé durant l'année en cours.

Peuvent être candidats :

- Tout type de collectivité territoriale (commune, intercommunalité, département, région)
- Toute institution publique (administration déconcentrée, ministère, chambre consulaire, SEM, syndicat mixte, office de tourisme, de logement social, ...)

Tous les dossiers sont présentés par la collectivité territoriale ou l'institution publique. Un dossier déposé par une agence prestataire doit être co-signé par un représentant administratif ou élu de l'organisme candidat.

▪ Quelles sont les périodes concernées ?

Les inscriptions pour le 27^e Prix de la presse et de l'information territoriales sont ouvertes du lundi 3 février 2025 au vendredi 14 mars 2025. Les dossiers présentés concernent les 3 derniers journaux publiés à la date du dépôt de candidature, exception faite du numéro présenté au Prix de la Une ou de l'article présenté au Prix de la plume d'or.

▪ Comment participer ?

La participation au Prix de la presse territoriale est **gratuite**. Pour valider votre candidature, il faut respecter les 3 étapes de l'inscription :

1. S'enregistrer sur le site de Cap'Com
2. Télécharger et compléter la fiche de synthèse présentant la publication candidate (lien de téléchargement fourni dans le mail automatique envoyé par Cap'Com)
3. Envoyez votre dossier de candidature (fiche de synthèse + autres pièces justificatives selon votre catégorie) par Smash à l'adresse mail fournie dans le mail automatique envoyé par Cap'Com
Votre dossier et vos fichiers doivent être nommés comme ceci : CATEGORIE DE PRIX_nom de la collectivité
4. Envoyez le dossier papier complet (la fiche synthèse + 3 exemplaires pour chaque numéro de votre magazine en version papier + clé USB contenant la version numérique des fichiers) (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante avant le 14 mars 2025 :

CAP'COM – 27^e Prix de la presse et de l'information territoriales
C/O Didier RIGAUD
224 impasse Castéra
33190 Fontet

Attention, l'inscription au Prix de la presse territoriale n'est définitivement validée qu'à réception du dossier complet.

Les clés USB reçues sont ensuite vidées à la fin du Prix et reversées à une association.

▪ Quels sont les éléments à fournir dans le dossier de candidature ?

Selon la catégorie à laquelle vous candidatez, voici un récapitulatif des pièces à fournir :

Prix du projet éditorial	3 derniers numéros de votre publication papier Facultatif : 3 dernières newsletters et/ou l'adresse de votre site internet dédié et/ou une capture d'écran de chacun de vos réseaux sociaux	<p>La fiche de synthèse dûment remplie</p> <p><i>De 3 pages maximum, elle est destinée aux membres des jurys. Elle ne doit faire l'objet d'aucune modification de forme ni d'organisation des items.</i></p> <p><i>Cette fiche de synthèse est téléchargeable depuis le mail de confirmation d'enregistrement de votre candidature.</i></p>
Prix de la plume d'or	Le meilleur article « portrait » de votre choix, édité entre janvier 2024 et mars 2025	
Prix de l'iconographie et de la conception graphique	3 derniers numéros de votre publication (pour le Prix des publications interne, si vous candidatez avec une newsletter, le dossier papier envoyé par la poste ne nécessite pas l'impression de votre édition – merci de bien envoyé la clé USB)	
Prix des publications internes		
Prix des petits poucets		
Prix de la Une	La Une de votre choix éditée entre janvier 2024 et mars 2025	

▪ Peut-on concourir plusieurs fois ?

Les candidats peuvent présenter une publication externe et une publication interne.

La publication externe, quant à elle, peut candidater dans plusieurs catégories. **Dans ce cas, un dossier par catégorie doit être déposé.**

Attention, tout dossier incomplet ou incorrectement renseigné ne sera pas retenu par le jury.

FONCTIONNEMENT DU PRIX DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION TERRITORIALES

▪ L'analyse des dossiers

L'analyse des dossiers se fait en plusieurs étapes. Ils sont soumis à des regards successifs et différents. Ils sont examinés au sein de catégories thématiques indépendamment de la taille et de la nature de l'organisme candidat. Les membres des jurys tiennent compte des disparités d'échelle et de moyens dans leurs délibérations.

Les jurys

Le jury pro rassemble une quinzaine de professionnels de la communication publique, du journalisme territorial et du graphisme. Pendant une journée complète, il étudie l'ensemble des dossiers qui lui sont présentés et distingue les "nommés". Ce sont les publications de collectivités et institutions publiques les plus remarquables de l'année. La liste des nommés est rendue publique à l'issue de ce premier jury. Seuls les nommés restent en lice pour obtenir un prix.

Le grand jury est composé de représentants du monde de la communication, du journalisme et des médias. Il est présidé par une personnalité choisie pour le regard particulier qu'elle porte sur les publications territoriales. Ce second jury établit le palmarès en décernant les prix de catégories et le Prix de la presse et de l'information territoriales de l'année parmi les campagnes nommées par le jury pro.

Le jury des étudiants

Une sélection de publications territoriales est soumise à l'analyse de la promotion 2024-2025 de la licence information territoriale de l'université Bordeaux Montaigne ISIC. La promotion décerne le Prix des étudiants. Le Prix de la presse et de l'information territoriales a été créé en 1998 à l'initiative de Didier Rigaud, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne, à destination de la formation des étudiants. C'est donc historiquement que le jury pro et le jury des étudiants se tiennent à Bordeaux.

Les critères d'évaluation

Le Prix de la presse et de l'information territoriales s'attache au projet éditorial de la publication papier et à sa place dans l'écosystème d'information globale de la structure candidate. Chaque jury analyse les publications au regard des critères d'évaluation suivants :

- Le projet global et la ligne éditoriale
- La diffusion et l'articulation de la publication avec son écosystème d'information
- La maquette et le graphisme
- Le contenu rédactionnel
- Les critères de responsabilité environnementale

▪ **Les catégories du Prix de la presse et de l'information territoriales**

Le Prix de la presse et de l'information territoriales est organisé en 7 catégories. Leur dénomination s'entend de manière large et permet à tout dossier de concourir au prix. Les candidats déposent un dossier dans la catégorie de leur choix. Cependant le jury pro se réserve le droit d'attribuer le dossier à une autre catégorie s'il le juge pertinent. Les catégories sont les suivantes :

Prix du projet éditorial

Il récompense une collectivité pour sa ligne éditoriale au regard des objectifs de départ, de l'organisation des contenus, de leur adaptation au public cible et de l'articulation entre les différents médias.

Prix de la plume d'or

Ce prix récompense le meilleur **portrait**, remarquable par sa rédaction.

Prix de l'iconographie et de la conception graphique

Ce prix récompense la qualité globale du traitement de l'image (photo, dessin, infographie) au sein du magazine. L'iconographie et l'efficacité de la maquette, de son exécution doit être au service de votre propose et faire sens avec le contenu. Pour l'efficacité de sa maquette et de son exécution, pour ses partis-pris graphiques et pour la qualité de son iconographie

Prix de la Une

Il récompense la Une d'un numéro avant tout pour son efficacité. La Une doit attirer le regard et donner envie d'ouvrir le magazine. Son impact graphique et textuel doit répondre à une cohérence globale et pas seulement esthétique.

Prix des publications internes

Il récompense une publication interne périodique et/ou newsletter destinée aux personnels de la collectivité territoriale ou de l'institution publique.

Prix des petits poucets

Ce prix est destiné aux communes de moins de 10 000 habitants publiant périodiquement une publication.

Le Prix des étudiants – université Bordeaux Montaigne ISIC

Il est décerné par le jury des étudiants de la licence information territoriale de l'université Bordeaux Montaigne ISIC, parmi les publications candidates.

Le Prix coup de cœur du Jury

Il est décerné par le jury pour récompenser une publication qui se ferait remarquer dans plusieurs catégories sans être primée.

Le Prix de la presse et de l'information territoriales

Il est décerné par le grand jury parmi l'ensemble des publications nommés au jury pro, toutes catégories confondues.

VALORISATION DES PUBLICATIONS PRIMÉES

▪ **Le palmarès**

Le palmarès complet est dévoilé **lors d'un événement spécial en ligne qui rassemble environ 200 personnes, début juin.**

La cérémonie de remise des prix est l'occasion de découvrir les publications lauréates, les tendances ainsi que les meilleures pratiques du moment. Les candidats primés s'engagent à être présents à la cérémonie.

▪ **Valorisation des lauréats**

Les publications récompensées font l'objet de publications régulières dans les supports d'information du réseau. Les lauréats peuvent également être amenés à présenter leur publication lors d'événements professionnels tels que le Forum Cap'Com ou les Rencontres nationales de la communication publique. **Les publications gagnantes intègrent automatiquement le benchmark de Cap'Com.**

Un kit de communication est fourni aux lauréats pour valoriser l'obtention du Prix de la presse et de l'information territoriales sur leur publication et/ou sur l'ensemble des supports à leur disposition.